

## FLASH

vendredi 20 juillet 2007

Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site <http://www.virgo-maria.org/>.

### « *Subsistit in* » : le coup de bluff raté de Ratzinger pour accompagner la pseudo-restauration du *Motu Proprio*

#### En annexe, traduction de la réfutation que fait Novus Ordo Watch du document romain

Une note du 10 juillet 2007 de la CDF (Congrégation pour la Doctrine de la Foi) fait semblant de clarifier le texte conciliaire de *Lumen Gentium*, mais c'est un leurre, car il présente les sectes protestantes ou schismatiques comme 'instruments du salut' voulus par 'l'Esprit du Christ', allant ainsi à l'encontre du Concile de Trente qui affirme qu' « elles sont sous la conduite du démon ».

#### DE QUOI S'AGIT-IL ?

*Subsistit in* est une expression de la constitution *Lumen gentium* de Vatican II, elle caractérise l'œcuménisme du concile Vatican II et s'oppose à l'interprétation traditionnelle de la doctrine *Extra Ecclesiam Nulla Salus*. Dans les documents conciliaires de 1965, la doctrine est exprimée ainsi : « l'unique Église du Christ subsiste en l'Église catholique ». Cette formulation avait été introduite dans le texte conciliaire par le théologien néerlandais Sebastian Tromp, et soutenue par, entre autre, le jeune théologien Joseph Ratzinger alors conseiller du cardinal Joseph Frings, archevêque de Cologne

#### UN NOUVEAU DOCUMENT DE LA CDF LE 10 JUILLET 2007 : LES SECTES DEVIENNENT DES 'INSTRUMENTS DU SALUT'

Cette note<sup>1</sup> de la CDF ('Réponses à des questions concernant certains aspects de la doctrine sur l'Église') est typique de la façon de faire des modernistes. Elle est présentée dans certains milieux conservateurs, voire traditionnels, comme venant corriger la constitution de Vatican II, *Lumen Gentium*, sur la question du 'subsistit in', mais, si on examine cette note de la CDF de près, on constate que ce sont des principes œcuméniques et faux, identiques à ceux qui triomphent depuis 40 ans, qui forment les bases de ce nouveau document.

Nouvelle monstruosité : cette note approuvée par Ratzinger, affirme désormais que les sectes protestantes ou schismatiques seraient des 'instruments de salut' voulus par 'l'Esprit du Christ'. Le dogme catholique du 'Extra Ecclesiam nulla Salus' est à nouveau piétiné.

Tout comme les principes empoisonnés de l'article 1 du *Motu Proprio*, cette note continue à propager le modernisme, mais désormais sous un vernis de Pseudo-restauration. Nous voyons sous nos yeux se réaliser les prévisions<sup>2</sup> de 1995 et des années suivantes de l'abbé Tam que nous diffusons actuellement.

#### UNE NOTE QUI S'AVERE ETRE UN SOUS-PRODUIT DE L'OPERATION MOTU PROPRIO POUR CAPTER LA FSSPX

Neuf jours après la parution de cette note du Vatican, les sites internet de la FSSPX en France restent muets sur cette nouvelle déclaration des services de Ratzinger, alors qu'elle est fautive et attentatoire à la doctrine

<sup>1</sup> [http://www.vatican.va/roman\\_curia/congregations/cfaith/documents/rc\\_con\\_cfaith\\_doc\\_20070629\\_responsa-quaestiones\\_fr.html](http://www.vatican.va/roman_curia/congregations/cfaith/documents/rc_con_cfaith_doc_20070629_responsa-quaestiones_fr.html)

<sup>2</sup> [http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-07-16-B-00-Tam\\_n01.pdf](http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-07-16-B-00-Tam_n01.pdf)

catholique. Si Mgr Lefebvre avait encore été en vie, il n'aurait pas manqué de dénoncer cette nouvelle atteinte à la doctrine catholique.

En réalité, **programmée par Ratzinger pour sortir trois jours après le *Motu Proprio*, cette note devait être utilisée par la Direction de la FSSPX pour crier au retour de Ratzinger à la Tradition, tout comme elle a célébré l'article 1 du *Motu Proprio* à coup de *Te Deum*.**

**Surpris par la vigueur du rejet de l'article 1 du *Motu Proprio* dès sa sortie, *Menzigen* cherche à dissimuler sa précipitation et ses intentions trop visibles de rallier. Pour cela, sur les conseils du petit réseau des infiltrés, Mgr Fellay retourne l'intention initiale du document (la 'preuve' du prétendu retour de Ratzinger à la Tradition) pour tenter à présent d'opérer une diversion opportuniste en le dénonçant.**

Il semble que face à la contestation interne qui s'est rapidement fait jour après le coup de force des *Te Deum*, *Menzigen* ait reculé et choisit d'occulter totalement en France ce document finalement très gênant pour le ralliement.

Pendant ce temps Mgr Fellay continue sa promotion du *Motu Proprio* hors de France, et, **tout absorbé à faire de la mauvaise « *politique ecclésiastique* », il a cru habile, pour donner une fausse impression d'équilibre, de se livrer à une critique de ce texte le 12 juillet aux Etats-Unis, dans son interview à *The Remnant*. Il tente ainsi une diversion, afin de cacher et **de faire accepter aux clercs et aux fidèles catholiques son approbation scandaleuse de l'article 1 du *Motu proprio* telle qu'il l'affirme dans ses deux communiqués du 7 juillet 2007.** C'est la seule chose qui l'intéresse : faire accepter aux clercs et aux fidèles l'article 1 du *Motu Proprio*.**

Continuons le bon combat

Abbé Marchiset

### **Traduction en français de l'article américain publié par le site traditionnel Novus Ordo Watch**

Que les traducteurs soient ici vivement remerciés

<http://www.novusordowatch.org/archive.htm>

**Un document du Néo-Vatican « clarifie » la position conciliaire vis-à-vis des églises**

« Le Vatican a publié mardi un document de seize pages réaffirmant sa conviction selon laquelle l'Église catholique est la seule véritable église de Jésus-Christ. Ce document a été établi par la Congrégation pour la Doctrine de la Foi, chien de garde doctrinal que dirigeait autrefois le pape Benoît...

« Selon le document en question, bien que les églises orthodoxes soient d'authentiques églises, elles n'en sont pas moins défectueuses parce qu'elles ne reconnaissent pas le primat du pape. "Il s'ensuit que ces églises et communautés séparées, bien que nous les croyions souffrir de défauts, ne sont dénuées ni de signification, ni d'importance dans le mystère du salut", poursuit-il. »

**EN PHOTO : Une démonstration d'unité – Benoît XVI rencontrant Bartholomée 1<sup>er</sup>, chef de l'Église orthodoxe grecque schismatique, durant sa visite en Turquie de novembre 2006.**

**Commentaires de NOW (Novus Ordo Watch) :** Le but déclaré du document intitulé « Réponses à quelques questions concernant certains aspects de la Doctrine de l'Église » est de « clarifier la signification authentique de certaines expressions ecclésiologiques employées par le magistère, qui prêtent à des malentendus dans le débat théologique ». C'est nécessaire, ajoute-t-on, en raison de « [l']ampleur du sujet et de la nouveauté d'une grande partie des thèmes en jeu ». Les enseignements considérés sont certains documents de Vatican II, des

encycliques de Paul VI et Jean-Paul II et d'autres déclarations post-conciliaires, y compris *Dominus Jesus* (2000), du « cardinal » Ratzinger.

Il est remarquable que l'on fasse ainsi allusion à « la nouveauté d'une grande partie des thèmes en jeu », car la véritable doctrine catholique n'autorise pas la moindre nouveauté allant à l'encontre des enseignements pérennes de l'Église : *Le Magistère ne peut contredire le Magistère*. La toute première question posée (et à laquelle on répond) est la suivante : Le deuxième concile du Vatican a-t-il changé la doctrine catholique sur l'Église ? » (Pour notre part, nous ne pensons pas que l'Église ait jamais dû se défendre ou s'expliquer face à des accusations de faux enseignement quarante ans après Trente ou Vatican I, et certainement pas auprès des catholiques.)

Bien entendu, le document répond à cette question par la négative, mais le fait même qu'une telle question soit posée plus de quarante ans après Vatican II constitue un fort indice de l'inauthenticité de ce concile. Naturellement, tous les textes invoqués sont tirés de sources conciliaires – on ne trouve parmi eux rien d'antérieur à Vatican II –, de sorte que les arguments employés ne s'appuient que sur eux-mêmes.

La première note en bas de page est particulièrement intéressante et mérite à ce titre une brève digression. Elle est tirée du discours d'ouverture du concile dans lequel Jean XXIII déclare que dans le cadre de Vatican II, « Il faut que cette doctrine certaine et immuable, qui doit être respectée fidèlement, soit approfondie et présentée *de la façon qui répond aux exigences de notre époque* » (C'est nous qui soulignons). On reconnaît bien là, évidemment, le langage du modernisme (exprimant l'idée selon laquelle la doctrine doit être perçue de la manière que dicte l'esprit de l'époque), quand bien même les défenseurs de Jean XXIII seraient prompts à rétorquer que dans le même passage, ce dernier parle de la nécessité de conserver son sens fondamental à la doctrine « immuable » et souligne que le Concile « veut transmettre dans son intégrité, sans l'affaiblir ni l'altérer, la doctrine catholique ». Tout cela semble en effet très catholique... à condition d'oublier ce qui suit.

- Peu de temps après avoir pris le pouvoir au Vatican, « Il [...] s'est rendu au Saint-Office (qui est chargé de monter la garde face à l'hérésie) et y a consulté son propre dossier, auquel était attachée une note le présentant comme « Suspect de modernisme ». C'était la raison pour laquelle sa carrière avait été ruinée trente ans auparavant ». illuminating Lives : Pope John XXIII (Vies illuminatrices : le pape Jean XXIII)
- Si l'on considère que l'Église avait raison d'entretenir de tels soupçons à son endroit, il s'ensuit qu'ayant été capable de se faire passer pour catholique pendant des décennies, Jean XXIII éviterait d'agiter un seul chiffon rouge de plus que nécessaire : certes, il a imprimé au Concile l'orientation qui devait amener celui-ci à parler au monde et à dialoguer avec lui, mais il a bien veillé à user de précautions oratoires pour donner à entendre qu'en dépit d'un « relookage » terminologique, les doctrines devaient toujours être comprises dans leur sens catholique fondamental, car c'était là ce à quoi tous les évêques présents se savaient tenus par le serment antimoderniste qu'avait imposé le pape saint Pie X. Ce serait donc sa couverture.
- La vacuité de sa rhétorique sur la sauvegarde des « doctrines immuables » est illustrée par la manière dont il a préparé le Concile. Il aurait pu choisir pour être *periti* (« experts ») des hommes d'une réputation inébranlable, dont la fidélité à la Foi ne pouvait être mise en doute ; or, il a retenu au contraire des hommes dont le pape Pie XII considérait les opinions théologiques avec une grande suspicion. (Questions sur la béatification et la canonisation du pape Jean XXIII – Voir dans la section « Ouverture des portes au mouvement moderniste et progressiste ».) C'étaient des hommes qui, loin d'adhérer au sens fondamental de l'enseignement catholique, tenaient au contraire à faire en sorte que ce sens soit altéré et violé. Il est impossible que Jean XXIII n'ait pas connu la réputation peu flatteuse de ses *periti*, car cela faisait des années qu'ils étaient largement connus pour être à l'avant-garde de la Nouvelle Théologie<sup>3</sup> (autrement dit du mouvement *néo-modernisme*). Mgr Lefebvre, choisi pour faire partie d'une commission préparatoire dont les (projets de) schémas parfaitement catholiques relatifs aux thèmes à traiter par le Concile avaient tous été rejetés par Jean XXIII au profit de ceux présentés par les néo-modernistes, se souvient en ces termes :

---

<sup>3</sup> NdT : en français dans le texte.

« Quant à la qualité des théologiens et experts en droit canon, ils doivent avoir un véritable amour de l'Église et adhérer entièrement d'abord en leur cœur, leurs paroles et leurs actions, aux doctrines des pontifes romains et aux documents écrits par ceux-ci. C'est d'une importance capitale, car nous avons eu la surprise de trouver les noms de théologiens dont la doctrine s'écarte des qualités nécessaires exigées de conseillers ». En effet, au moins trois de ces experts avaient été censurés par la hiérarchie catholique. « Lorsque j'ai mentionné ces noms, poursuit-il, le cardinal Ottaviani n'a pas réagi. Mais après la réunion, au cours d'une pause café, j'ai été abordé par Son Éminence, qui m'a pris par le bras et m'a dit : « Je comprends vos préoccupations, mais que pouvons-nous faire ? *Le Saint-Père, lui-même, veut faire les choses ainsi. Il désire avoir des experts qui se sont fait un nom* » (c'est nous qui soulignons Archevêque Lefebvre Preparing the Council (1959-1962) (voir sous le titre « Premières escarmouches »).

Jean XXIII savait alors tout cela, mais choisit ces hommes parce qu'il voulait les voir en position d'infléchir la direction de Vatican II.

Pour en revenir au document en question, la question-réponse la plus révélatrice à nos yeux est celle-ci, car elle résume à la perfection tout ce qui constitue l'Église :

## 1 TROISIÈME QUESTION

Pourquoi l'expression « subsiste dans » a-t-elle été adoptée au lieu du simple verbe « est » ?

## 2 RÉPONSE

L'emploi de cette expression, qui indique la pleine identité de l'Église du Christ avec l'Église catholique, ne modifie pas la doctrine de l'Église, mais tient à un fait qu'elle met du reste mieux en lumière, à savoir que « de nombreux éléments de sanctification et de vérité » se rencontrent hors de sa structure, mais « incitent à l'unité catholique en tant que dons appartenant effectivement à l'Église du Christ ».

« Il s'ensuit que ces églises et communautés séparées, bien que nous les croyions souffrir de défauts, ne sont dénuées ni de signification, ni d'importance dans le mystère du salut. En fait, l'Esprit du Christ ne s'est pas privé de s'en servir comme d'instruments de salut, dont la valeur dérive de cette plénitude de grâce et de vérité qui a été confiée à l'Église catholique ».

Manifestement, le dogme *Extra Ecclesiam nulla Salus* (« Hors de l'Église, point de salut ») est rejeté à nouveau, comme il l'a été à Vatican II. La nouveauté exprimée ci-dessus équivaut à une semi-vérité selon laquelle parce que les églises non catholiques [c'est-à-dire schismatiques - NOW] et les communautés non catholiques (les protestants) possèdent des « dons » et des « éléments de sanctification et de vérité », Dieu les utilise comme « instruments de salut ». Il s'agit là, bien entendu, d'une simple variation de l'expression « moyens de salut » que l'on trouve dans plusieurs documents officiels de l'Église conciliaire. Or les fondateurs de ces institutions séparatistes – tels Photius et Luther, pour ne nommer que les principaux – ont *détourné* ces dons en se saisissant d'eux lorsqu'ils défiaient l'Église du Christ, et ils ont été exclus de la communion avec celle-ci. Par conséquent, les « églises et communautés » en question ne sont pas plus **les fidèles dépositaires de ces dons que ne le serait une entreprise fondée par un employé malhonnête avec des fonds qu'il aurait volés à son ancien employeur pour lui faire concurrence.**

La véritable Église du Christ, l'Église catholique, est la seule qui soit gouvernée par le Saint-Esprit, et toutes les autres églises sont donc dans l'imposture. C'est ce qu'affirme le Magistère infaillible de l'Église :

« Voilà pourquoi les Pères du Concile de Nicée, pour faire comprendre à tous quelle était l'Église catholique, ajoutèrent au symbole, par une inspiration divine, le mot *Apostolique*. Et en effet, le Saint-Esprit qui gouverne l'Église, ne la gouverne que par des ministres apostoliques (c'est-à-dire par les successeurs légitimes des Apôtres). Cet esprit fut d'abord donné aux Apôtres, mais ensuite, grâce à l'infinie Bonté de Dieu, il demeura toujours dans l'Église [52]. Et comme elle est la seule qui soit

gouvernée par le Saint-Esprit, elle est aussi la seule qui soit infaillible dans la Foi et dans la règle des mœurs. Au contraire toutes les autres qui usurpent le nom d'Églises sont sous la conduite de l'esprit du démon, et tombent nécessairement dans les plus funestes erreurs de doctrine et de morale. » – Catéchisme du concile de Trente (voir « L'Église est apostolique » sous « Ce que c'est que l'Église »).

Autant pour l'utilisation par Dieu de ces groupes comme « instruments (ou moyens) de salut » ! La réponse à une des questions posées par la Rome moderniste est non. Vatican II n'a modifié aucun des enseignements de l'Église (parce qu'il ne *pouvait* le faire), mais il semble évident qu'une tentative a été accomplie dans ce sens.

**Photocopiez et diffusez les textes de Virgo-Maria.org**

\_\_\_\_\_

Pour vous abonner ou vous désabonner de la lettre d'information Virgo-Maria, veuillez remplir le formulaire disponible sur notre site <http://www.virgo-maria.org/>